



Vincent ROCA

créateur & dirigeant de NEXT UP

CHARTE NEXT UP

I RESPECT & DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

Engagement

En tant que formateur et coach professionnel certifié, je m'engage à respecter l'ensemble des règles déontologiques applicables à la profession. Je m'engage tout particulièrement à respecter les règles de respect de la personne humaine, de confidentialité, de neutralité, et de respect des engagements pris, vis-à-vis des clients, des donneurs d'ordre, des stagiaires, des fournisseurs et de tout leur personnel. Je m'engage à ne jamais outrepasser mon rôle de formateur, à ne jamais exercer de pression psychologique sur les stagiaires et à m'interdire auprès d'eux toute forme de prosélytisme ou de propagande de quelque nature que ce soit,

notamment religieuse ou politique. Je m'engage à respecter, et faire respecter le cas échéant, les règles professionnelles en vigueur, notamment vis-à-vis de mes confrères formateurs et coach. Je m'interdis en particulier tout propos désobligeant vis-à-vis de mes confrères, et toute concurrence déloyale ou captation de clientèle. Je m'engage également à rechercher d'abord une solution amiable en cas de litige entre confrères ou avec un client. Je m'engage à respecter les droits d'auteur et de reproduction des documents que je peux être amené à utiliser et à demander les autorisations requises si elles sont nécessaires. Je m'engage à connaître et appliquer les lois et règlements, en particulier la partie VI du Code du Travail. Je m'engage notamment au respect des six critères définis par le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue :

L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

